

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**24 SEPTEMBRE 2012
20 H 00**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 24 septembre, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Terrain concernée par l'acte de vente autorisé au lot P-36
- Localisation de la servitude autorisée par la résolution 2012-356
- Nature de la modification apportée à la résolution 2012-314
- Organisme responsable de payer les frais d'installation d'une nouvelle ligne de distribution électrique sur le chemin du lac
- Moment de la signature de l'acte de vente du terrain pour la résidence de personne âgée automne

Fin de la première période de questions.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2012-367 Autorisation de signature
Convention sur le croisement d'installations
Ville de Varennes / Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la convention sur le croisement d'installations entre la Ville de Varennes et Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. ; telle convention est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2012-368 Autorisation de signature
Permis pour l'installation d'une ligne de distribution électrique aérienne
sur le chemin du lac**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le permis entre la Ville de Varennes et Hydro-Québec ; tel permis est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2012-369 Autorisation de signature
Acte de vente et acte de servitude lot P-36
(Limitrophe au 68 rue Sainte-Anne)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente d'une parcelle de terrain d'une superficie totale de 69 m². La présente autorisation s'applique aussi à la signature de tout acte de servitude, en faveur de la Ville de Varennes, visant à protéger une conduite d'égout en arrière lot.

Adoptée.

2012-370 Redécoupage de la circonscription ÉLECTORALE FÉDÉRALE de VERCHÈRES-Les Patriotes – Appui À la Ville de Sainte-Julie

ATTENDU la proposition de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales relative au découpage de la province de Québec de 2012 ;

ATTENDU que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales entreprend une large consultation publique auprès des citoyens canadiens et des députés ;

CONSIDÉRANT que, tel que précisé par le président de la Commission pour le Québec, celle-ci procédera à une analyse minutieuse des données et autres facteurs susceptibles de procurer une représentation équitable à tous les citoyens, en considérant non seulement la parité des électeurs, mais aussi les particularités régionales et communautaires (ethniques, linguistiques, sociales, économiques et géographiques) ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle délimitation de la circonscription électorale de Verchères-Les-Patriotes propose de scinder en deux le territoire de la ville de Sainte-Julie en transférant toute la population au sud de l'autoroute 20 dans la circonscription de Montarville ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Julie est fortement en désaccord avec cette proposition, puisque le découpage proposé ne semble basé que sur le nombre d'électeurs à intégrer sans égard aux réalités humaines, sociales, communautaires et historiques du territoire ;

CONSIDÉRANT que malgré la limite anthropique que constitue l'autoroute 20 à Sainte-Julie, un fort sentiment d'appartenance à la ville de Sainte-Julie caractérise la population julievilloise située au sud de l'autoroute 20 ;

CONSIDÉRANT que depuis 1867, la ville de Sainte-Julie a toujours été située dans la circonscription électorale de Verchères puis de Verchères-Les Patriotes ;

CONSIDÉRANT que le découpage proposé viendra isoler cette partie de territoire, puisque celle-ci est adossée au mont Saint-Bruno et constituera une enclave à la nouvelle circonscription de Montarville;

CONSIDÉRANT que le découpage proposé ne constituera pas une représentation équitable des citoyens de la ville de Sainte-Julie, en raison des particularités régionales et communautaires (ethniques, linguistiques, sociales, économiques et géographiques) ainsi que sur le plan identitaire et de l'appartenance de la population;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville est compris dans une même circonscription électorale et qu'il serait dommage que la MRC soit amputée d'une partie de territoire municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la Ville de Sainte-Julie dans sa demande auprès de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales 2012 et, plus précisément, de la Commission pour le Québec, pour revoir le découpage de la circonscription électorale de Verchères-Les Patriotes, de

façon à ce que celui-ci ne vienne pas scinder en deux le territoire de la ville de Sainte-Julie et pour que la population située au sud de l'autoroute 20 demeure entière sur le territoire de la circonscription de Verchères-Les Patriotes ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales 2012, plus précisément à Monsieur le juge Jules Allard, président de la Commission pour le Québec, à Mme Sana Hassainia, députée de la circonscription de Verchères-Les Patriotes et à la Ville de Sainte-Julie.

Adoptée.

**2012-371 Modification à la résolution numéro 2012-362
Affectation du financement pour l'ajout de trois (3) projets effectués
en régie interne par le service des Travaux publics**

Considérant qu'il y a lieu d'amender la résolution 2012-362 adoptée par le conseil municipal le 10 septembre 2012 ;

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'amender la résolution numéro 2012-362 en diminuant la dépense 2 500 \$ dans le cadre du projet au parc de la Commune, et en ajoutant une dépense de 2 500 \$ dans le projet du parc du Carrousel pour un sentier en bordure de la rue Quévillon.

Certificat de la trésorière numéro 2332

Adoptée.

**2012-372 Modification à la résolution numéro 2012-314
Acte de vente et constitution de servitudes entre Pétromont, société
en commandite et Ville de Varennes Lots P-77 et P-77-5**

Considérant qu'il y a lieu d'amender la résolution 2012-314 adoptée par le conseil municipal le 30 juillet 2012 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'amender la résolution numéro 2012-314 en retirant l'affectation de 55 000 \$ en provenance des surplus accumulés libres afin de financer la transaction.

Certificat de la trésorière numéro 2331

Adoptée.

**2012-373 Modification à la résolution numéro 2012-356
Acte de servitude – Ville de Varennes / 4432801 Canada Inc.
Droit de passage en faveur de la future résidence pour personnes
âgées**

Considérant qu'il y a lieu d'amender la résolution 2012-356 adoptée par le conseil municipal le 10 septembre 2012 ;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'amender la résolution numéro 2012-356 en ajoutant une affectation de 60 000 \$ en provenance des surplus accumulés libres afin de financer la transaction.

Certificat de la trésorière numéro 2330

Adoptée.

2012-374 Fin d'emploi – Employé numéro 1205

Considérant le rapport négatif de la direction générale concernant la période de probation de l'employé portant le matricule 1205 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mettre fin à l'emploi de l'employé portant le matricule 1205, en date du 15 septembre 2012.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Raison motivant la fin d'emploi de l'employé 1205

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 20 h 19.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA